

FONDATION
XÉRÉ
PRONY RESOURCES
NEW CALEDONIA



CRITÈRES & BARÈMES

2024-2026

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet doit avoir un intérêt pour les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumë et/ou répondre à un besoin émis par les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumë.

Attention, si le nom n'est pas de l'aire Drubéa-Kapumë, il sera demandé une attestation de soutien co-signé par le chef de clan auquel vous êtes rattachés et l'autorité coutumière compétente (Président de conseil des chefs de clan ou petit- Chef ou Grand-Chef de district)

Vous pouvez télécharger sur le site de la Fondation Xéré PRNC.

PIÈCES À FOURNIR

(par l'entité qui porte le projet)

- Dossier de présentation du projet :
- Nature du projet
- Présentation du porteur de projet
- Objectifs – A qui est destiné le produit ou service
- Devis et plan de financement
- Compte de résultat prévisionnel
- Extrait de Kbis ou RIDET
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation de participation financière des partenaires au projet (ADIE, Réseau Initiative Nouvelle-Calédonie, Province Sud, Banques, Défisicalisation)
- Acte coutumier si construction sur terres coutumières
- GDPL : Il sera demandé de fournir le dernier PV d'AG et la pièce d'identité du ou des mandataires

Pour tout achat de matériel d'occasion, il vous sera demandé l'avis d'un expert.



01

PROJETS ÉCONOMIQUES



Transport maritime :

Fournir le permis de conduite en mer ; l'agrément délivré par les affaires maritimes et la copie de l'assurance.



Transport terrestre :

Fournir les permis correspondant au projet ; les autorisations de la DITTT et les assurances.



Agriculture :

Projet supérieur à 4 000 000 FCFP –
Carte agricole obligatoire.



Défiscalisation :

Tout projet éligible à la défiscalisation d'achat de matériels neufs immobilisables et amortissables (exemple : véhicule utilitaire, tracteur, matériels agricoles, serres ...) devra faire l'objet d'une demande auprès des services concernés.

BARÈMES

Coût TOTAL du projet	Apport du promoteur (*)	Apport de la Fondation d'entreprise
BARÈME 1 : < OU = 1MF	10% du montant total du projet	Le Conseil d'administration se réserve le droit d'acter un montant inférieur ou égal à la somme sollicitée.
BARÈME 2 : < 1MF < 5MF	20% du montant total du projet. Obligation d'un partenaire (ADIE, PS, RINC, Défiscalisation, Banques)	Le Conseil d'administration se réserve le droit d'acter un montant inférieur ou égal à la somme sollicitée.
BARÈME 3 : (**) > 5MF < 10MF	40% du montant total du projet. Obligation d'un partenaire (ADIE, PS, RINC, Défiscalisation, Banques).	60% du montant total du projet sans possibilité d'une représentation de la demande dans un délai d'un an.
BARÈME 4 : (**) > 10MF < 15MF	50% du montant total du projet. Obligation d'un partenaire (ADIE, PS, RINC, Défiscalisation, Banques).	50% du montant total du projet sans possibilité d'une représentation de la demande dans un délai d'un an.

(*) L'apport du Promoteur = Apport personnel du porteur de projet + Apport des partenaires.

(**) Présentation du projet devant le Comité technique à partir de 5MF.

Tout projet supérieur à 15M sera soumis à l'appréciation du Conseil d'administration dont le montant accordé ne pourra excéder 7,5M.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être titulaire du baccalauréat et poursuivre dans une formation initiale
- Être originaire de l'aire Drubéa-Kapumë avec une priorité donnée aux jeunes des districts.

Attention, si le nom n'est pas de l'aire Drubéa-Kapumë, il sera demandé une attestation de soutien co-signé par le chef de clan auquel vous êtes rattachés et l'autorité coutumière compétente (Président de conseil des chefs de clan ou petit- Chef ou Grand-Chef de district)

Vous pouvez télécharger sur le site de la Fondation Xérè PRNC.

PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de motivation en précisant le cursus actuel, les motivations le projet professionnel et l'intitulé exact des formations envisagées
- Certificat de scolarité ou à défaut l'attestation d'inscription
- Relevé des notes de l'année précédentes
- Diplôme obtenu à partir du Baccalauréat (si c'est une 1ère demande, autrement le dernier diplôme obtenu
- Copie de la pièce d'identité
- RIB

BARÈMES

BARÈME 2023		BAC+1	BAC+2	BAC+3	BAC+4 À PLUS
En Métropole et ailleurs (France, NZ, Australie, USA, etc.)	Admis		400 000 ^F		600 000 ^F
	Redoublant* (1 fois)		200 000 ^F		300 000 ^F
En Nouvelle-Calédonie	Admis		300 000 ^F		500 000 ^F
	Redoublant* (1 fois)		150 000 ^F		250 000 ^F

** Concerne les personnes redoublantes ayant déjà fait une demande auprès de la Fondation d'entreprise. Le bénéficiaire du dispositif « Cadres Avenir » ou « Bourses d'accès aux grandes écoles de Province Sud » ou « Après BAC Service (ABS) » ne pourra pas solliciter la Fondation d'entreprise Xérè PRNC.*

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

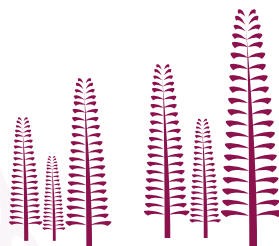
- Le projet doit avoir un intérêt pour les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumë et/ou répondre à un besoin émis par les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumë.

Attention, si le nom n'est pas de l'aire Drubéa-Kapumë, il sera demandé une attestation de soutien co-signé par le chef de clan auquel vous êtes rattachés et l'autorité coutumière compétente (Président de conseil des chefs de clan ou petit- Chef ou Grand-Chef de district)

Vous pouvez télécharger sur le site de la Fondation Xère PRNC.

PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de motivation en précisant le cursus actuel, les motivations, le projet professionnel et l'intitulé exact des formations envisagées ;
- Certificat de scolarité ou à défaut l'attestation d'inscription
- Copie de la pièce d'identité
- RIB



BARÈMES

FORMATIONS CAP/BEP	
En Nouvelle-Calédonie	100 000 ^F
En Métropole	200 000 ^F

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être titulaire du baccalauréat et poursuivre dans une formation continue ou une VAE (Validation acquis et des expériences) ou tout type de document justifiant la formation.

Attention, si le nom n'est pas de l'aire Drubéa-Kapumë, il sera demandé une attestation de soutien co-signé par le chef de clan auquel vous êtes rattachés et l'autorité coutumière compétente (Président de conseil des chefs de clan ou petit-Chef ou Grand-Chef de district)

Vous pouvez télécharger sur le site de la Fondation Xère PRNC.

BARÈMES

Le conseil d'administration se réserve le droit d'examiner les demandes au cas par cas.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier



Face à l'augmentation des coûts de la vie et la précarisation de la société, l'émancipation des jeunes est de plus en plus tardive. La poursuite d'étude peut s'avérer particulièrement difficile pour les jeunes de Drubéa-Kapumë.

C'est pourquoi, la Fondation d'entreprise prend à cœur d'offrir l'opportunité à chacun des jeunes issus des tribus de l'île des pins, Yaté, Mont-Dore et Païta, de performer dans leur domaine de prédilection et d'atteindre l'excellence.



À QUI S'ADRESSE LA BOURSE D'EXCELLENCE ?



Tu es détenteur d'un BAC, BAC+2, BAC+3 ou d'un BAC+5



Tu as défini ton projet d'études et ton projet professionnel

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Afin de bénéficier de la bourse d'excellence mise en place par la Fondation d'entreprise, les candidats doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Être originaire de l'aire Drubéa-Kapumë (**aucune dérogation ne sera possible si le nom patronyme n'est pas de l'aire**)
- Être titulaire du baccalauréat général ou étudiant du niveau BAC+2, ou diplômé d'un BAC+3
- Être âgé au minimum de 16 ans et de moins de 26 ans au 31 décembre de l'année N
- Le dispositif de bourse de la Province Sud est cumulable avec la bourse d'excellence de la Fondation d'entreprise Xère PRNC excepté le programme d'excellence dispensé par « Cadres Avenir ».



LISTES DES FILIÈRES D'EXCELLENCE PRIORITAIRES

- La finance / la comptabilité
- Le droit
- L'informatique
- La santé
- La métallurgie
- La culture
- L'aéronautique

EXEMPLE DE TYPES D'EMPLOIS

- Conseiller juridique
- Magistrat
- Avocat
- Responsable comptable et financier
- Contrôleur de gestion
- Auditeur
- Expert-comptable
- Développeur
- Data scientist
- Ingénieur informatique
- Médecin
- Infirmier
- Ingénieur métallurgique
- Ingénieur HSE
- Archéologue
- Professeur en langue vernaculaire
Drubéa-Kapumë
- Pilote d'avion



Présentation devant le Conseil d'administration


Les candidats sélectionnés par les membres du Bureau de la Fondation d'entreprise devront présenter leur projet d'étude et projet professionnel devant les membres du Conseil d'administration.



LES AVANTAGES DE LA BOURSE D'EXCELLENCE

- La Fondation prend en charge la totalité du coût du billet d'avion A/R. Cette prise en charge comprend le premier départ vers la ville d'études en Métropole et le retour définitif en Nouvelle-Calédonie après l'obtention du diplôme.
- Prise en charge des frais de scolarité selon barèmes :

DOTATION ANNUELLE	
Bac +1/Bac+2 Bac +3	Bac +4 à plus
1 000 000 F CFP	1 500 000 F CFP



Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le Bureau ni même par le groupe de travail local. Le Bureau se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier.

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

- Obligation d'assiduité et de présence aux cours et aux examens
- Les lauréats doivent répondre activement aux sollicitations de la Fondation d'entreprise notamment aux besoins de communication
- Les lauréats s'engagent à revenir travailler dans l'aire Drubéa-Kapumë pendant une durée minimale de 10 ans et ce, dans les 5 ans qui suivent l'obtention du diplôme.
- **Les lauréats s'engagent à revenir travailler dans l'aire Drubéa-Kapumë pendant une durée minimale de 10 ans et ce, dans les 5 ans qui suivent l'obtention du diplôme.**

PARRAINAGE

Pendant toute la durée de leurs études supérieures, la Fondation d'entreprise s'engage à soutenir les lauréats en mettant en place un parrainage comprenant :

- Un parrainage avec un membre du Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise Xérè PRNC.
- La désignation du parrain/marraine sera faite par le Conseil d'administration de la Fondation, cette désignation sera effectuée en fonction des profils des lauréats et du parrain/marraine afin que l'accompagnement soit le plus efficace possible.

La Fondation d'entreprise Xérè PRNC veillera à garder un lien moral avec des lauréats afin d'assurer le suivi nécessaire et le respect de cet engagement. En cas de manquement à ces obligations, les aides de la Fondation d'entreprise seront suspendues et/ou devront être remboursées.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être âgé de 18 ans au minimum.

Attention, si le nom n'est pas de l'aire Drubéa-Kapumë, il sera demandé une attestation de soutien co-signé par le chef de clan auquel vous êtes rattachés et l'autorité coutumière compétente (Président de conseil des chefs de clan ou petit- Chef ou Grand-Chef de district)

Vous pouvez télécharger sur le site de la Fondation Xère PRNC.



PIÈCES À FOURNIR

- Lettre de motivation (en précisant le projet professionnel et sa finalité)
- Devis de l'auto-école
- Copie de la pièce d'identité
- Copie du permis VL si c'est une demande pour le PL et/ ou TC.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES

PERMIS PL : Aide de 100 000F

PERMIS TC : Aide de 100 000F

PERMIS PL/TC : Aide de 200 000F

PERMIS VL - CODE : Aide de 40 000F

PERMIS VL - CONDUITE : Aide de 60 000F

Le Bureau se réserve le droit d'examiner la demande du candidat au cas par cas.



Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le Bureau ni même par le groupe de travail local.

Le Bureau se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier.



07

PROJETS ASSOCIATIFS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet doit avoir un intérêt pour les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumè et/ou répondre à un besoin émis par les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumè.

PIÈCES À FOURNIR

- Courrier de demande
- Devis et le plan de financement
- RIDET
- Statuts de l'association
- PV de la dernière AG
- Pièce d'identité du Président



Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.
Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier

08

PROJETS ASSOCIATIONS SPORTIVES

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Siège du Club situé dans l'une des tribus couvertes par le Pacte
- Apport personnel de l'association à hauteur de 10% du budget prévisionnel des dépenses de l'année en cours.

- Statut de l'association et PV du dernier AG
- Bilan financier de l'année précédente et budget prévisionnel de l'année en cours
- Pièce d'identité du Président
- Attestation d'affiliation à la fédération sportive
- Nombre de licenciés pour l'année en cours et l'année précédente

PIÈCES À FOURNIR

- Courrier de demande décrivant le projet
- RIDET

Nombre de licenciés année N	<30	>=31 et <60	>=60
Club évoluant en ligue	600 000	1 200 000	Selon avis du CA
Club évoluant en PH Sud	300 000	600 000	Selon avis du CA

09 PROJET – ASSOCIATION SCOLAIRE - TYPE APE, GPE, ETC.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet doit avoir un intérêt pour les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumë et/ou répondre à un besoin émis par les habitants des tribus de l'aire Drubéa-Kapumë. L'établissement doit également être situé dans une tribu couverte par le Pacte et à défaut fournir une attestation des autorités coutumières concernées.

PIÈCES À FOURNIR

- Courrier de demande décrivant le projet
- RIDET
- Statut de l'association et PV du dernier AG
- Bilan financier de l'année précédente et budget prévisionnel de l'année en cours
- Pièce d'identité du Président
- Attestation des autorités coutumières concernées



FIXATION DU MONTANT POUR BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Type établissement	Maternelle/Primaire	Collège	Lycée
Effectif global < 50 inscrits	100 000	150 000	175 000
Effectif global > 50 inscrits	200 000	300 000	350 000

Dans le cadre de projet exceptionnel relevant du développement durable, le conseil d'administration se réserve le droit d'examiner les demandes au cas par cas dont le montant ne doit pas excéder 500 000 FCFP. Celui-ci peut être cumulé avec la subvention attribuée pour le budget de fonctionnement pour la même association.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La Fondation d'entreprise prend à cœur le développement des us et coutumes au sein des tribus couvertes par le Pacte. L'essor économique prodigieux que connaît le pays coutumier Drubéa Kapumë met en péril la préservation des traditions et l'apprentissage des langues vernaculaires. C'est ainsi que pour lutter contre la tendance à la perte des traditions, la Fondation d'entreprise souhaite accompagner les Chefferies au développement des valeurs de cohésion, d'harmonie, de solidarité et de partage en mettant en place un dispositif spécifique qui prend en compte les besoins de chaque Chefferie et de chaque chef de clan.

Le Conseil d'administration veillera au respect des équilibres d'aide entre les Chefferies et des clans.



PIÈCES À FOURNIR

- Courrier de demande décrivant le projet
- Devis et le plan de financement
- RIDET
- Statuts
- PV de la dernière AG
- Pièce d'identité du Président ou mandataire
- Acte coutumier si construction sur terres coutumières



Tout dossier incomplet ne sera pas examiné ni par le conseil d'administration ni même par le groupe de travail local.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de fournir tout type de document nécessaire à l'examen du dossier



Nos missions dans l'aire Drubea-Kapumè

La Fondation intervient dans les domaines :



Socio-culturel

Le développement d'actions sociales et culturelles
Le développement de formation et d'éducation



Environnemental

Le développement d'actions pour la protection de l'environnement économique



Économique

Le développement d'actions économiques non liées aux opérations minières mais engagées dans un souci de développement durable
Tout autre initiative contribuant au développement durable et participatif

Signé en 2008 entre Vale Nouvelle-Calédonie, le comité Rhéebu Nùù, les chefferies du Grand Sud, les deux sénateurs et les représentants du Conseil Coutumier Drubéa Kapumè, la Fondation est un dispositif du Pacte pour un Développement Durable du Grand Sud. Les fondements juridiques dudit Pacte reposent sur l'existence du peuple autochtone kanak au travers des populations autochtones des chefferies du pays Drubéa et Kapumè. En effet, l'installation du nouveau complexe minier et industriel présente le risque d'un changement fondamental de leur mode de vie et des conditions d'une existence inscrite dans une biodiversité exceptionnelle héritée de leurs ancêtres.

La Fondation d'entreprise Vale Nouvelle-Calédonie devenu Fondation Xèrè Prony Resources New Caledonia a été créée le 5 août 2011. Elle est vouée à la protection de l'environnement, l'éducation, les activités socioculturelles et économiques, afin de développer une relation durable avec les communautés concernées du début du projet jusqu'à la fermeture.

Les projets doivent avoir un intérêt pour les tribus de l'Aire Drubéa Kapumè et/ou répondre un besoin émis par les habitants des tribus de l'Aire. Cet outil a été conçu spécifiquement pour renforcer le rôle des populations locales et les accompagner dans le développement économique et durable de l'aire Drubéa Kapumè. Elle est la première fondation d'entreprise à avoir été créée en Nouvelle-Calédonie, et a permis la publication d'un texte réglementaire le 1^{er} septembre 2010.

Après l'accord politique du 04 mars 2021, qui a donné une majorité aux intérêts calédoniens, il est apparu nécessaire de reformuler les ambitions du Pacte de développement durable du Grand Sud. Pour cela, cette démarche s'est traduite en donnant aux structures du Pacte une autonomie de gouvernance. Il est primordial d'honorer cette vision d'un développement intégré d'un complexe minier et industriel respectueux de la biodiversité et du cadre de vie des populations.

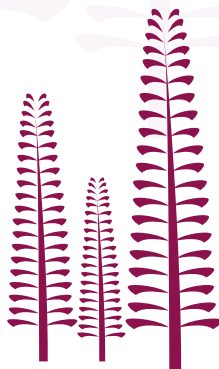
FONCTIONNEMENT

La Fondation d'entreprise Xèrè Prony Resources New Caledonia rayonne dans toute l'Aire Drubéa-Kapumè et s'organise autour de groupes de travail locaux (GTL), d'un Bureau et d'un Conseil d'administration (CA).

Tous les projets provenant des régions de l'Île des Pins, de Yaté, du Mont-Dore et de Païta doivent obligatoirement être présentés aux GTL respectifs pour un avis consultatif. Les projets sont ensuite traités en Bureau ou au conseil d'administration de la Fondation pour un avis final. Le Bureau de la Fondation est composé du Président, de Vice-Président et du Trésorier.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?


1. Je constitue mon dossier de demande.
2. Je dépose en ligne sur www.pacte-grand-sud.nc sur la page de la Fondation Xèrè Prony Resources.
3. Le groupe de travail local émet un avis consultatif sur le dossier.
4. En fonction du montant, le dossier est présenté en réunion de Bureau ou en Conseil d'administration.
5. Si le dossier reçoit un avis favorable, le bénéficiaire sera contacté pour signer une convention de partenariat et recevoir les fonds.





CARCOPINO 3000

FONDATION
XÉRÈ
PRONY RESOURCES
NEW CALEDONIA



85 avenue du Général De Gaulle, 4ème étage
- Imm. Carcopino 3000



www.pacte-grand-sud.nc



464 609